

**ÉTATS FINANCIERS**

**DU**



**POUR L'EXERCICE TERMINÉ**

**LE 31 AOÛT 2014**

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Rapport de la direction</b>	<b>1</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
<b>État consolidé de la situation financière</b>	<b>3</b>
<b>État consolidé des résultats</b>	<b>4</b>
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>	<b>5</b>
<b>État consolidé de l'évolution de la dette nette</b>	<b>6</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>7</b>

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* et avec les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, tels que décrits à la note 1 des états financiers.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de vérification externe décrit les responsabilités des vérificateurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Gyslaine Hunter-Perreault  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Françoise Fournier, CPA, CMA  
Surintendante des affaires

Toronto (Ontario)  
12 novembre 2014

À l'attention des membres du Conseil du

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2014, de même que l'état consolidé des résultats d'exploitation, le changement de la dette nette et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2014, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

*Méthode de comptabilité*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire Viamonde à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.

**Cornwall (Ontario)  
12 novembre 2014**

  
**COMPTABLES AGRÉÉS  
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS**

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 AOÛT 2014**

	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	22 609 161 \$	15 629 919 \$
Placements (note 2)	-	13 000 105
Comptes débiteurs (note 3)	168 213 514	161 483 079
Actifs destinés à la vente (note 4)	<u>2 294 782</u>	<u>-</u>
<b>Total de l'actif financier</b>	<u>193 117 457</u>	<u>190 113 103</u>
 <b>PASSIF FINANCIER</b>		
Emprunts temporaires (note 9)	19 031 353	65 490 258
Comptes créditeurs et charges à payer	18 231 119	19 416 179
Autres	138 591	124 737
Dette nette à long terme (note 8)	138 218 387	96 183 089
Revenu reporté (note 5)	4 822 483	2 936 770
Avantages sociaux futurs des employés (note 7)	2 633 173	3 050 744
Apports de capital reportés (note 6)	<u>222 900 048</u>	<u>205 510 722</u>
<b>Total du passif financier</b>	<u>405 975 154</u>	<u>392 712 499</u>
 <b>DETTE NETTE</b>	 <u>(212 857 697)</u>	 <u>(202 599 396)</u>
 <b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance	432 860	512 366
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>288 834 916</u>	<u>255 250 860</u>
<b>Total de l'actif non financier</b>	<u>289 267 776</u>	<u>255 763 226</u>
 <b>SURPLUS ACCUMULÉ</b> (note 14)	 <u>76 410 079</u> \$	 <u>53 163 828</u> \$

Signé au nom du Conseil :



Secrétaire du Conseil



Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

	<b><u>Budget</u></b> <b><u>2014</u></b>	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
<b>REVENUS</b>			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	118 857 100 \$	133 320 470 \$	118 577 462 \$
Subventions provinciales - autres	8 976 306	9 249 727	5 822 625
Impôt local	20 135 000	22 909 237	20 506 112
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 895 271	3 342 331
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	-	60 367
Autres revenus	146 371	532 265	466 891
Autres droits de scolarité et revenus	280 654	2 767 046	2 490 585
Amortissement des apports en capital reportés	<u>7 248 337</u>	<u>8 456 982</u>	<u>6 764 842</u>
<b>Total des revenus</b>	<b><u>158 043 768</u></b>	<b><u>180 130 998</u></b>	<b><u>158 031 215</u></b>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	104 400 459	100 897 134	95 447 359
Administration	4 638 132	4 011 632	4 140 173
Transport	14 753 744	14 537 422	13 207 474
Installations destinées aux élèves	29 165 420	29 269 670	24 086 576
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 720 464	3 256 020
Autres dépenses	<u>2 300 421</u>	<u>5 448 425</u>	<u>4 818 086</u>
<b>Total des dépenses</b>	<b><u>157 658 176</u></b>	<b><u>156 884 747</u></b>	<b><u>144 955 688</u></b>
<b>Surplus de l'année</b> (note 13)	385 592	23 246 251	13 075 527
<b>Surplus accumulé au début de l'exercice</b>	<u>40 088 301</u>	<u>53 163 828</u>	<u>40 088 301</u>
<b>Surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b><u>40 473 893</u></b> \$	<b><u>76 410 079</u></b> \$	<b><u>53 163 828</u></b> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus de l'année	23 246 251 \$	13 075 527 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transfert à actifs destinés à la vente	10 984 935	6 998 005
Amortissement des apports de capital reportés	(8 456 990)	(6 764 842)
Diminution des placements temporaires	13 000 105	9 000 000
Diminution des comptes débiteurs	1 560 430	2 923 857
(Augmentation) des actifs destinés à la vente (Diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(2 294 782)	-
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(1 185 060)	(4 730 089)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	13 854	(2 527)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	(580 465)	149 952
(Diminution) des avantages sociaux à payer	(417 571)	(519 204)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<u>79 506</u>	<u>(18 524)</u>
	<u>35 950 213</u>	<u>20 112 155</u>
<b>OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(44 568 990)</u>	<u>(51 298 183)</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	(46 458 905)	30 512
Augmentation de la dette à long terme et contributions au fonds d'amortissement	42 035 298	22 263 038
(Augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	(8 290 865)	(27 616 356)
Augmentation des apports en capital reportés	25 846 315	42 602 813
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>2 466 176</u>	<u>(1 486 234)</u>
	<u>15 598 019</u>	<u>35 793 773</u>
<b>Changement dans les liquidités</b>	6 979 242	4 607 745
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<u>15 629 919</u>	<u>11 022 174</u>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<u><b>22 609 161</b></u> \$	<u><b>15 629 919</b></u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>SURPLUS DE L'ANNÉE</b>	<u>23 246 251</u> \$	<u>13 075 527</u> \$
<b>ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 568 990)	(51 298 183)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 690 153	6 998 005
Transfert aux actifs destinés à la vente	<u>2 294 782</u>	<u>-</u>
<b>Total des activités liées aux immobilisations corporelles</b>	<u>(33 584 055)</u>	<u>(44 300 178)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER - AUTRE</b>		
Acquisition de frais payés d'avance	79 508	(192 818)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>174 294</u>
<b>Total des activités liées à l'actif non financier</b>	<u>79 508</u>	<u>(18 524)</u>
Augmentation de la dette nette	(10 258 296)	(31 243 175)
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<u>(202 599 401)</u>	<u>(171 356 226)</u>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>(212 857 697)</u> \$</b>	<b><u>(202 599 401)</u> \$</b>



## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public PS3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds générés par les écoles  
Partenariat S.A.P.

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

##### c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

##### d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

##### e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

##### g) Apports de capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

##### h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-dessous relativement à la comptabilisation de ces prestations. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

##### i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée de vie utile estimative (en années)</b>
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

#### j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports de capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

##### l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

##### m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliquée par le Conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

##### n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice.

#### 2. PLACEMENTS

Les placements temporaires sont constitués des titres suivants :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>
<b>Caisse populaire Welland Ltée</b>				
Intérêt sur placement 1,25 % (2013 - 1,25%)	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>13 000 105</u>	<u>\$ 13 000 105</u>

L'entente avec la Caisse Populaire prévoit que des intérêts sont calculés mensuellement sur le solde créditeur moyen de l'ensemble des comptes du Conseil en utilisant le taux préférentiel de de la Caisse Centrale Desjardins diminué de 1.75%. Au 31 août 2014, le taux préférentiel était de 3% (2013 - 3%) et le taux d'intérêt sur placement était de 1.25%.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

### 3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 justifiés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le Conseil a un compte débiteur de 163 379 188 \$ (2013 - 155 088 319 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

### 4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2014, 1 814 782 \$ relatifs à des bâtiments et 480 000 \$ à des terrains étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente.

### 5. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2014, ce revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2013</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2014</u>
Installations destinées aux élèves	1 282 003 \$	16 371 883 \$	9 100 756 \$	4 804 951 \$	3 748 179 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	11 149 832	11 149 832	-	-
Autre	<u>1 654 767</u>	<u>8 736 945</u>	<u>9 317 408</u>	<u>-</u>	<u>1 074 304</u>
<b>Total du revenu reporté</b>	<b><u>2 936 770 \$</u></b>	<b><u>36 258 660 \$</u></b>	<b><u>29 567 996 \$</u></b>	<b><u>4 804 951 \$</u></b>	<b><u>4 822 483 \$</u></b>

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

**6. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS**

Les subventions gouvernementales, destinées à financer des immobilisations, qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif, sont considérées des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est amorti durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports de capital reportés, tels que présenté dans la note 1.

	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>
Solde au début de l'année	205 510 722 \$	169 672 750 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	25 846 316	42 602 814
Recettes constatées pour la période	<u>(8 456 990)</u>	<u>(6 764 842)</u>
Solde à la fin de l'année	<b><u>222 900 048</u></b> \$	<b><u>205 510 722</u></b> \$

**7. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

**Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b><u>2014</u></b>		<b><u>2013</u></b>	
	<b><u>Prestations de retraite / congés de maladie</u></b>	<b><u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u></b>	<b><u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u></b>	<b><u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u></b>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs cumulées des employés au 31 août 2014	2 159 394 \$	473 779 \$	2 633 173 \$	3 050 744 \$
Gains actuariels non amortis au 31 août 2014	<u>391 261</u>	<u>-</u>	<u>391 261</u>	<u>-</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2014	<b><u>2 550 655</u></b> \$	<b><u>473 779</u></b> \$	<b><u>3 024 434</u></b> \$	<b><u>3 050 744</u></b> \$



## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 7. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

##### Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Coût des prestations de l'exercice	47 043 \$	22 669 \$	69 712 \$	(5 589) \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	73 797	14 764	88 561	27 251
Pertes actuarielles constatées	2 384	-	2 384	287 740
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	-	-	-	-
Charges <sup>1</sup> au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>123 224 \$</u>	<u>37 433 \$</u>	<u>160 657 \$</u>	<u>309 402 \$</u>

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

##### Changements apportés au régime

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de onze jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui ont pris en 2012-2013. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance vie et de soins de santé verse la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et est inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

##### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2014 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2014. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

### Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014, le Conseil a cotisé 2 008 145 \$ (2013 – 1 494 143 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance vie et de soins de santé

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance vie, des soins dentaires et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront pas admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Gratifications à la retraite	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2013</u></b>		
Progression salariale	0,00 %	0,00%		
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,85 % par année au 31 août 2014	3,40 % par année au 31 août 2013		
Mortalité	2014 CPM	UP-94		
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans			
	<b><u>Âge</u></b>	<b><u>Probabilité de cessation employés</u></b>	<b><u>Âge</u></b>	<b><u>Probabilité de cessation employés</u></b>
	25	0,10	25	0,10
	30	0,056	30	0,056
	35	0,032	35	0,032
	40	0,022	39	0,022
	45	0,017	45	0,017
	49	0,013	49	0,013
	50+	Nulle	50+	Nulle

*Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).*

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

*Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.*

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

### Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les obligations au titre des indemnités d'assurance pour les accidents du travail futurs au 31 août 2014 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2014. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures estimations faites par le Conseil des taux prévus concernant ce qui suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	2,85 %	2,75 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2013 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2012 pour tous les autres avantages sociaux

- (ii) Le Conseil n'a présentement aucune réserve désignée pour les engagements relatifs à d'autres avantages sociaux futurs.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 8. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b><u>Toronto District School Board</u></b>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<b><u>Débeture - CIBC - Mellon</u></b>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	42 110 047	43 799 137
<b><u>Débetures - Office ontarien du financement</u></b>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	6 140 954	6 366 325
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	16 376 745	16 898 220
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	1 052 884	1 083 194
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 726 271	1 770 964
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	24 590 912	24 906 955
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	45 135 494	-
	<u>141 327 614</u>	<u>99 019 102</u>
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>3 109 227</u>	<u>2 836 013</u>
Solde au 31 août 2014	<u><b>138 218 387 \$</b></u>	<u><b>96 183 089 \$</b></u>

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 8. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations de 138 218 387 \$ en cours au 31 août 2014 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2015	4 511 392 \$	6 447 298 \$	10 958 690 \$
2016	4 720 722	6 237 968	10 958 690
2017	4 940 294	6 018 396	10 958 690
2018	5 170 619	5 660 145	10 830 764
2019	5 285 388	5 290 603	10 575 991
Par la suite	<u>113 012 289</u>	<u>44 780 247</u>	<u>157 792 536</u>
	<b><u>137 640 704 \$</u></b>	<b><u>74 434 657 \$</u></b>	<b><u>212 075 361 \$</u></b>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débetures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débetures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2013 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 3 109 227 \$ (valeur marchande approximative – 3 481 126 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débetures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 189 057 \$ (2013 - 4 717 365 \$).

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b><u>Caisse populaire Welland Ltée</u></b>		
Prêt à demande Segment B - 1,55% remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	2 803 033 \$	38 389 142 \$
Prêt à demande Segment C - 1,55 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	583 944	16 011 327
Prêt à demande Segment E - 1,55 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2014.	9 299 965	3 884 814
Prêt à demande Segment F - 1,55 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 juin 2014.	4 418 763	7 204 975
Prêt à demande Segment G - 1,55 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 juin 2014.	<u>1 925 648</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2014	<b><u>19 031 353 \$</u></b>	<b><u>65 490 258 \$</u></b>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2014, le taux préférentiel était de 3,00 % (2013 : 3,00 %).

Le Conseil dispose de six ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

<b>Ententes de financement</b>	<b>Montant maximal autorisé</b>
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 272 426 \$
Segment E	17 319 656 \$
Segment F	14 748 278 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 9. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2014, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

<b>Montant</b>	<b>Échéance</b>
83 200 \$	le 21 novembre 2014
14 805 \$	le 30 janvier 2015
53 000 \$	le 20 mars 2015
48 900 \$	le 7 juillet 2015
231 255 \$	le 27 juillet 2015
5 830 \$	le 19 septembre 2015
40 000 \$	le 19 septembre 2015
348 283 \$	le 19 septembre 2015

#### 10. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
(Émission) remboursement de dette à long terme	3 100 196 \$	2 643 917 \$
Paiements d'intérêts sur les obligations à long terme	6 189 057	4 717 334
Paiements d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>663 571</u>	<u>1 124 174</u>
	<u><b>9 952 824 \$</b></u>	<u><b>8 485 425 \$</b></u>

Les (remboursements) émissions de dette à long terme présentés à l'état consolidé des flux de trésorerie de 42 035 298 \$ (2013 – 22 263 038 \$) comprennent des remboursements de capital sur la dette à long terme de 2 643 917 \$ (2013 – 2 517 069 \$) et l'intérêts gagné sur le fonds d'amortissement de 146 371 \$ (2012 – 133 375 \$).

#### 11. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
	<u>Budget</u>		<u>Réel</u>
	<u>(Non-vérifié)</u>	<u>Réel</u>	
<b>Dépenses courantes :</b>			
Salaires et traitements	90 915 858 \$	92 131 729 \$	87 104 768 \$
Avantages sociaux	14 781 149	14 055 099	13 493 097
Perfectionnement du personnel	954 409	665 408	1 104 556
Fournitures et services	14 415 854	17 250 169	15 969 821
Intérêts des emprunts	4 891 567	5 616 902	4 145 179
Frais de location	1 684 596	498 951	422 287
Honoraires et services contractuels	20 014 522	17 266 428	15 439 133
Autres	1 948 607	139 795	(291 272)
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations	<u>7 481 500</u>	<u>8 690 152</u>	<u>6 998 005</u>
	<u><b>157 658 176 \$</b></u>	<u><b>156 884 747 \$</b></u>	<u><b>144 955 688 \$</b></u>



**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>Coûts</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> sept. 2013</b>	<b>Ajouts et transferts</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Solde au 31 août 2014</b>
Terrains	41 996 700 \$	16 080 996 \$	- \$	58 077 696 \$
Améliorations foncières	1 937 770	-	-	1 937 770
Bâtiments	216 092 114	51 912 795	-	268 004 909
Structures non permanentes	728 616	712 251	-	1 440 867
Mobilier et matériel	6 567 479	1 082 278	(86 153)	7 563 604
Construction en cours	36 918 858	(28 390 667)	-	8 528 191
Matériel informatique et logiciels	1 064 861	9 305	(170 467)	903 699
Actifs loués	134 375	-	-	134 375
<b>Total</b>	<b>305 440 773 \$</b>	<b>41 406 958 \$</b>	<b>(256 620) \$</b>	<b>346 591 111 \$</b>

  

<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> sept. 2013</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Dispositions, radiations, ajustements</b>	<b>Solde au 31 août 2014</b>
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	815 000	131 406	-	946 406
Bâtiments	46 852 613	7 588 192	(867 250)	53 573 555
Structures non permanentes	268 589	54 635	-	323 224
Mobilier et matériel	1 603 811	723 695	(86 153)	2 241 353
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	588 397	187 212	(170 468)	605 141
Actifs loués	61 503	5 013	-	66 516
<b>Total</b>	<b>50 189 913 \$</b>	<b>8 690 153 \$</b>	<b>(1 123 871) \$</b>	<b>57 756 195 \$</b>

  

<b>Valeur comptable nette</b>	<b>31 août 2014</b>	<b>31 août 2013</b>
Terrains	58 077 696 \$	41 996 700 \$
Améliorations foncières	991 364	1 122 770
Bâtiments	214 431 354	169 239 501
Structures non permanentes	1 117 643	460 027
Mobilier et matériel	5 322 251	4 963 668
Construction en cours	8 528 191	36 918 858
Matériel informatique et logiciels	298 558	476 464
Actifs loués	67 859	72 872
<b>Total</b>	<b>288 834 916 \$</b>	<b>255 250 860 \$</b>

**a) Actifs en construction**

Les actifs en construction ayant une valeur de 8 528 191 \$ (2013 : 36 918 858 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

**b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles**

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2013 : Nul \$).

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 13. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Surplus disponible	6 576 157 \$	3 133 574 \$
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	16 560 996	9 141 559
Autres	<u>109 098</u>	<u>800 394</u>
	<u>16 670 094</u>	<u>9 941 953</u>
Surplus total	<u><u>23 246 251</u></u> \$	<u><u>13 075 527</u></u> \$

#### 14. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>20 605 741</u> \$	<u>14 041 202</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	58 557 696	41 985 083
Avantages sociaux des employés devant être couverts à une date ultérieure	(2 344 248)	(2 877 010)
Autres montants non disponibles	<u>(409 110)</u>	<u>14 553</u>
	<u>55 804 338</u>	<u>39 122 626</u>
Surplus total	<u><u>76 410 079</u></u> \$	<u><u>53 163 828</u></u> \$

#### 15. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 138 591 \$ (2013 - 124 737 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

#### 16. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2017.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### **17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL**

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2014, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 1 730 451 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2014, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

#### **18. DONNÉES BUDGÉTAIRES**

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget de 2014 approuvé par le Conseil le 4 décembre 2013.

#### **19. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS**

##### **Consortium de transport**

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

## CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

#### 20. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1<sup>er</sup> juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

#### 21. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux douze conseils scolaires ontariens de langue française. Les douze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	1 442 238 \$	1 471 215 \$
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Compte créditeur et charges à payer	1 299 359	1 327 500
Revenu reporté - autre	<u>142 879</u>	<u>143 715</u>
	<u>1 442 238</u>	<u>1 471 215</u>
<b>ACTIF NET</b>	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
<b>DÉPENSES NETTES</b>	<u><b>213 782</b></u> \$	<u><b>202 616</b></u> \$

#### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de crédateurs et de charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.